

PERROS GUIREC – KERVASCLET (5051) ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS

DELIBERATION BCA 2026 M07 06
Bureau du Conseil d'Administration du 10 juillet 2026

Membres délibérants présents :

Mme Gaëlle ROUTIER, Mme Sylvie GUIGNARD, Mme Marie- Chantal NACIRI
Mr. Patrice KERVAON, Mr. Jean-Claude DAUPHIN, Mr. Raphael LE MEHAUTE.

Membre délibérant absent, ayant donné pouvoir :

Mme Nadège LANGLAIS donne pouvoir à Mr. Jean-Claude DAUPHIN.

Assistait à la séance, avec voix consultative :

Mr Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Assistaient à la séance :

Mr Pierre PESTEL, Directeur Financier
Mr François BRACQ, Directeur adjoint, Direction Financière et Comptable
Mr Joel TUAL, Directeur adjoint Direction du Patrimoine
Mr Nicolas SENGER, Responsable du service logements
Mme Marion CREZE, chargée des ventes, Direction Financière et Comptable
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale
Mr. Pascal LE MAUX, Juriste Direction Prospective et Juridique

*Vu l'article L.433.2 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu la délibération du CA n°2022/M01/12 du CA du 07/01/2022 relative aux délégations de compétences accordées au Bureau,
Vu la délibération du CA n°2022 M03 32 du CA du 31/03/2022 relative aux délégations de compétences accordées au Bureau,
Vu la délibération BCA n° 2024 M07 57 du BCA du 09/07/2024 relative à la décision de programme,
Vu la délibération du BCA n°2026 M03 33 du BCA du 12/03/2026, approuvant le nouveau plan de financement et autorisant la poursuite de l'opération,
Vu la délibération du CA n°2026 M06 10 du CA du 16 juin 2026 relative aux délégations de compétences accordées au Bureau par le Conseil d'Administration,
Vu la délibération du CA n°2026 M06 11 du CA du 16 juin 2026, relative aux délégations de compétences accordées au Directeur Général par le Conseil d'Administration en matière d'emprunts et placements de fonds.*

CONTEXTE

Terres d'Armor Habitat a été sollicité par la SCCV « PERROS-KERVASCLET » de l'opportunité d'acquérir 4 logements en VEFA au sein d'un programme de 40 logements répartis sur deux immeubles, situés route de Pleumeur-Bodou à PERROS-GUIREC, cadastré Section B n°2468, d'une contenance d'environ 2 516 m².



PROBLEMATIQUE

Les membres du BCA du 9 juillet 2024 avaient approuvé l'acquisition de ces logements en VEFA. Depuis cette date, le promoteur REALITES a rencontré des difficultés financières et s'est rapproché du groupe PIERREVAL pour poursuivre ce projet. L'ensemble immobilier a été revu et des échanges sur les prestations attendues ont fait évoluer le prix d'acquisition de 2 100 € HT à 2 150 € HT le mètre carré de surface habitable.

Il est précisé que le permis de construire, le transfert du permis de construire ainsi que le permis de construire modificatif sont purgés de tous recours.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Bureau du Conseil d'Administration :

- D'accepter l'acquisition auprès de la société SCCV « PERROS-KERVASCLET » de 4 logements en VEFA, au sein de son programme de 40 logements répartis sur deux immeubles, situés route de Pleumeur-Bodou à PERROS-GUIREC, cadastré Section B n°2468, d'une contenance d'environ 2 516 m², au prix de 2 150 € HT le mètre carré de surface habitable,
- D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer les contrats d'achats et toutes les pièces s'y rattachant sous réserve de leur compatibilité, en dernière négociation avec nos contraintes relatives aux équilibres financiers.

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **Après en avoir délibéré**

- Accepte l'acquisition auprès de la société SCCV « PERROS-KERVASCLET » de 4 logements en VEFA, au sein de son programme de 40 logements répartis sur deux immeubles, situés route de Pleumeur-Bodou à PERROS-GUIREC, cadastré Section B n°2468, d'une contenance d'environ 2 516 m², au prix de 2 150 € HT le mètre carré de surface habitable,
 - Autorise Monsieur le Directeur Général à signer les contrats d'achats et toutes les pièces s'y rattachant sous réserve de leur compatibilité, en dernière négociation avec nos contraintes relatives aux équilibres financiers.
-

Voté à l'unanimité



La Présidente, Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaëlle ROUTIER', is written over a horizontal line.